



RÉUNION D'INFORMATION POST- BAC

**lycée polyvalent Emmanuel MOUNIER
de Grenoble**

25 janvier 2024

- 
- dates importantes
 - procédure *PARCOURSUP*
 - ressources pour aider votre enfant
 - questions

Au préalable

- Se recentrer sur soi : analyser les points forts, les points faibles, les goûts, les centres d'intérêts, les qualités, les compétences ...
- Se poser les bonnes questions : sortir des idées reçues et des représentations erronées
- Sortir du flou : savoir où chercher l'information utile et se faire aider (enseignants, Psy-EN ...) pour faire le tri
- Dédramatiser : droit à l'erreur et passerelles possibles



Les dates importantes

- La brochure ONISEP « **Après le bac** » à télécharger [ICI](#)
- Inscriptions **PARCOURSUP** entre le 17 janvier et le 14 mars 2024
- Les **journées « Portes ouvertes »** des établissements du supérieur en janvier et février 2024 : par exemple,
- Demande de **bourse** et / ou **logement** universitaire de janvier à mi-mai sur messervices.etudiant.gouv.fr



Les inscriptions sur PARCOURSUP

Parcoursup n'est qu'un outil au service de l'orientation !

PARCOURSUP.FR

- Du **17 janvier au 14 mars** : **inscription et saisie** des vœux avec une adresse mail valide et régulièrement consultée
- Durant la procédure, sur son portable, **activer les alertes mails**
- Le **03 avril** : date limite pour **confirmer** les vœux et **finaliser** les dossiers (lettres de motivation ...)
- À partir du **30 mai (et jusqu'au 12 juillet)** : réponses des établissements / vœux formulés ➡ l'élève répond selon les délais indiqués par la plateforme.
- Du **1^{er} au 03 juillet**, obligation de classer les vœux encore en attente !

NB : en cas de pb, rubrique « **contact** » en haut à droite de l'écran !

FORMULER SES VŒUX

Des vœux réellement souhaités par votre enfant et qui sont le fruit de sa réflexion :

- 10 vœux maximum pour des formations sous statut scolaire et 10 vœux pour des formations en apprentissage
- vœux multiples : 1 vœu d'une même formation peut comporter des sous-vœux d'établissements différents
- formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles ...) et non sélectives (licences) à Grenoble ou ailleurs (priorité académie d'origine)
- les vœux ne sont pas classés (mais obligatoire à partir du 1^{er} juillet), ils doivent donc être souhaités et motivés
- les vœux résultent d'une démarche raisonnée et accompagnée

COMPLÉTER LE DOSSIER POUR CONFIRMER LES VŒUX

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs, les lycéens doivent :

- 1 - **compléter leur dossier** pour chaque vœu : saisie de la lettre de motivation, C. V. en ligne et
- 2 - **confirmer leurs vœux** au plus tard **le mercredi 03 avril 2024**

ATTENTION : si un vœu n'est pas confirmé le 03 avril 2024, il sera automatiquement supprimé !

Rappel : impossible de saisir de nouveaux vœux après le 14 mars !

CRITÈRES DE RECRUTEMENT

➤ FORMATIONS SÉLECTIVES :

- dossier scolaire (bulletins, appréciations, assiduité ...) et / ou entretien ou concours
- lettre de motivation et C. V.
- fiche *Avenir*

➤ FORMATIONS NON SÉLECTIVES (licences) : examen des prérequis du candidat et réponses conditionnées ; l'université peut accepter un lycéen SOUS CONDITION (« Oui si ») et lui proposer un parcours de formation personnalisé (renforcement disciplinaire, tutorat, L1 sur 2 ans, année propédeutique ...) pour consolider son profil et favoriser sa réussite.

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES

Quelles règles pour accepter les propositions (ou y renoncer) ?

- Les élèves **auront une réponse** (positive, négative ou en attente) pour chacun de leurs vœux.
- Dans tous les cas, ils devront **répondre à toutes** leurs propositions c'est-à-dire accepter, refuser ou mettre en attente dans un **délai précis**.
- En cas de **non réponse dans les délais impartis**, le candidat est considéré comme démissionnaire et **perd sa place !**

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES ?

1 - Le lycéen reçoit **une seule** proposition d'admission (« oui » ou « oui si ») :

- ➔ il **accepte ou renonce** la proposition (au risque de n'avoir aucune réponse favorable sur ses vœux en attente ...) ;
- ➔ il peut mettre ses **autres vœux en attente** ;
- ➔ il consulte les **modalités d'inscription** administrative de la formation.

2 - Le lycéen reçoit **plusieurs** propositions d'admission (« oui » ou « oui-si ») :

- ➔ il doit accepter **une seule** proposition parmi celles-ci et renoncer aux autres ;
- ➔ il peut mettre ses autres vœux en attente ;
- ➔ il consulte les **modalités d'inscription**.

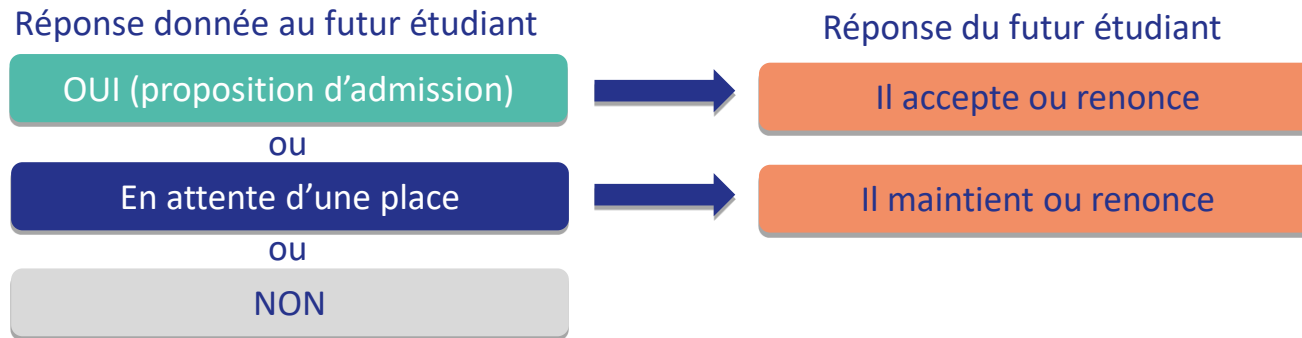
3 - Le lycéen ne reçoit que des réponses « **en attente** » :

- ➔ des places **vont se libérer** au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs vœux.

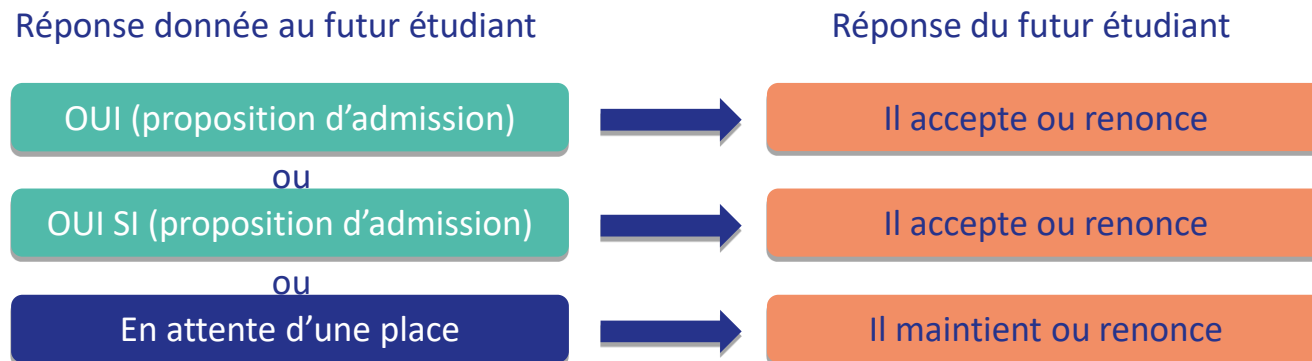
Si le lycéen ne reçoit que des réponses **négatives** ➔ phase complémentaire ou saisie la CAES (commission d'accès à l'enseignement supérieur).

COMMENT LIRE LES RÉPONSES DES ÉTABLISSEMENTS ?

- Pour une formation **sélective** (CPGE, BTS, DUT, écoles ...)



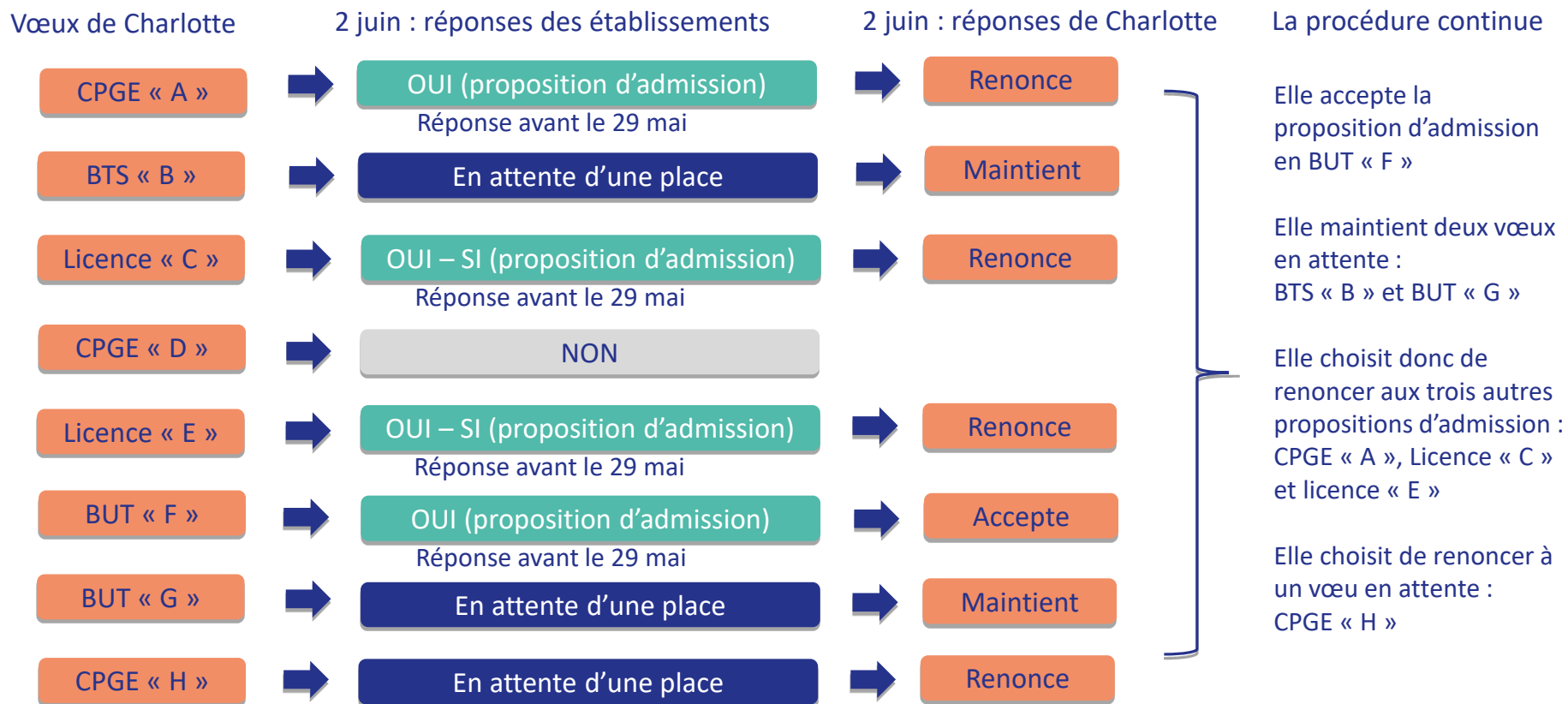
- Pour une formation **non sélective** (licence)



« oui si » : le lycéen se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir.

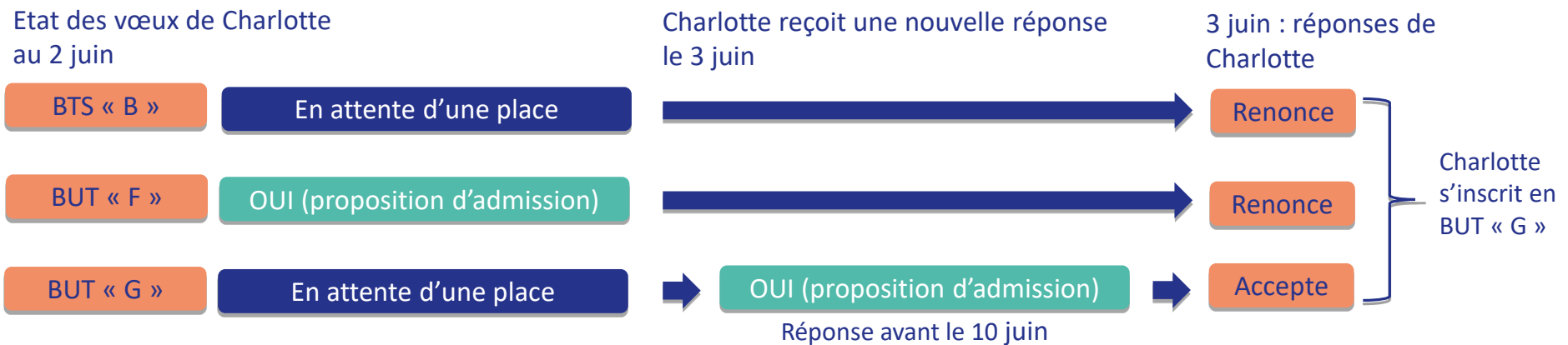
L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés. En juin, elle prend connaissance des décisions des établissements :



L'EXEMPLE DE CHARLOTTE, ÉLÈVE DE TERMINALE

Fin juin, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le BUT « G », vœu maintenu en attente :



- Charlotte accepte la proposition d'admission au BUT « G ».
- Elle renonce donc au BUT « F » qu'elle avait précédemment accepté et renonce aussi à son vœu de BTS « B » en attente car il l'intéresse moins que le BUT « G » qu'elle vient d'accepter.
- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement au BUT « G » une fois les résultats du baccalauréat connus.

CÉSURE

Un lycéen peut demander une année de césure directement après le bac : possibilité de reporter une année d'étude.

➤ La pré-demande de césure est faite lors de la saisie des vœux sur *Parcoursup*.

➤ Après réponse favorable de la formation, le lycéen doit confirmer son vœu, remplir le formulaire de demande de césure et le déposer au secrétariat de sa future formation.

➤ Il a un droit de réinscription l'année suivante.



***POUR AIDER VOTRE ENFANT À FINALISER
SON PROJET D'ORIENTATION***

La PSYCHOLOGUE E.N. DU LYCÉE ***accompagnement scolaire et professionnel***

Mme Elodie HENRY

**le lundi matin
et
le vendredi**

Prendre rendez-vous à la « vie scolaire » !

***LES PSYCHOLOGUES E. N. vous reçoivent aussi au
Centre d'Information et d'Orientation (C. I. O.)
avec ou sans RDV !***

- Entretiens, conseils
- Information, documentation sur les études et professions
- Questionnaires de personnalité et d'intérêts professionnels

CIO : 58 av. Marcelin Berthelot
Tram A arrêt Malherbe
04 76 25 22 80